

L'ordre du jour a été adopté après l'ajout d'un point relatif à la nomination d'une personne au comité de vigilance et de la qualité.

Le public n'a formulé aucune question.

### DONNÉES SUR LE MOUVEMENT DES CLIENTÈLES

Le directeur général commente les données sur le mouvement des clientèles. Il souligne qu'il n'y a pas de jeunes en attente à l'évaluation, car nous sommes en dessous de notre capacité théorique. Il n'y a également pas d'attente à l'application des mesures. Nous enregistrons une légère hausse des signalements reçus et retenus et une légère baisse du nombre d'enfants pris en charge. Il attire également l'attention des administrateurs sur la tendance à la baisse du nombre cumulatif de fugues et non-retours depuis le début de l'année comparativement à la même période l'année passée.

### RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité a analysé le rapport financier au 14 août 2010 et constate que l'équilibre budgétaire est maintenu grâce à une bonne gestion des mesures nécessaires au respect des dispositions de la Loi 100, loi mettant en oeuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette. Le comité confirme que ces mesures ne touchent pas les services à la clientèle. Par ailleurs, les membres du conseil d'administration sont informés que l'établissement s'est conformé aux exigences ministérielles et a déposé, dans les délais prévus, à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale son plan d'action pour assurer la récupération budgétaire exigée.

### NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le conseil d'administration a l'obligation de nommer un vérificateur externe pour l'année 2010-2011. Un appel d'offres a été lancé et la plus basse des trois soumissions conformes a été présentée par la firme Malette SENCRL Comptables Agréés. Le conseil a donc nommé cette firme pour agir à titre de vérificateurs externes du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire pour l'année 2010-2011 et les trois années subséquentes.

### RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME

Le conseil d'administration a adopté une résolution instituant un régime d'emprunt à long terme. Cette résolution doit être adoptée annuellement en vertu de certains aspects techniques de la Loi sur l'administration financière. Elle permet le versement et le financement par le ministère de la Santé et des Services sociaux des budgets d'opérations, de remplacement d'équipement et de travaux majeurs.

### POLITIQUE RELATIVE AU BÉNÉVOLAT OFFERT À LA CLIENTÈLE

Au cours de l'année 2005-2006, une vaste consultation a été réalisée auprès de toutes les équipes de l'établissement, en lien avec la recommandation du Conseil québécois d'agrément, afin de valider auprès des employés les orientations envers le bénévolat. Le rapport issu de cette consultation faisait état des consensus sur le sujet et proposait la création d'un service de bénévolat. En 2008, un chef de service responsable du bénévolat a été nommé pour mettre en place une structure de gestion du bénévolat. Pour compléter cette démarche, le CJQ-IU se dote à présent d'une « Politique relative au bénévolat offert à la clientèle ». Cette politique a été adoptée par le conseil d'administration. Elle présente clairement les objectifs du bénévolat au sein de notre organisation, énonce les principes directeurs et précise rôles et responsabilités des diverses instances de l'organisation.



### MODIFICATION AU PLAN D'ORGANISATION : REGROUPEMENT DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS

En raison du nombre actuel d'employés en soins infirmiers, l'établissement se doit, pour se conformer à ses obligations légales, de nommer un responsable des soins infirmiers, de mettre en place un conseil des infirmières et infirmiers et de s'assurer que ce personnel respecte son champ de pratique.

Par ailleurs, différents travaux réalisés au cours des dernières années ont mis en évidence l'importance de développer une approche clinique qui intègre la santé globale des jeunes. L'implantation de l'offre de service en santé mentale a dressé le portrait des nombreux diagnostics médicaux de nos jeunes. Cependant, notre couverture de soins est inégale à travers les différentes directions clientèles. La contribution du personnel infirmier et sa pratique doivent donc être revues.

Afin de répondre à ses obligations légales et assurer la mise en place d'une offre de service adéquate en soins infirmiers, le conseil d'administration a donc résolu de modifier son plan d'organisation en regroupant le personnel infirmier à la Direction des services aux jeunes et à leur famille, plus particulièrement à la coordination de Québec-Sud, et en mettant en place un Conseil des infirmières et infirmiers (CII). Le CSSS Québec-Nord accompagnera le CJQ-IU pour la constitution du CII et la mise à niveau du personnel infirmier.

### PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE CJQ-IU ET LE CENTRE RÉSIDENTIEL ET COMMUNAUTAIRE JACQUES-CARTIER

Le conseil d'administration a adopté un protocole d'entente avec le centre résidentiel et communautaire Jacques-Cartier afin que celui-ci, dans le cadre de sa mission, offre des unités de logements sociaux et de transition pour certains de nos jeunes en démarche d'autonomie et de mise en œuvre d'un projet de vie. Jusqu'à 3 chambres pourront être disponibles pour notre clientèle qui décidera de poursuivre un engagement dans le travail ou les études tout en participant à la vie collective. Le protocole précise les responsabilités des parties.

### PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE CENTRE JEUNESSE CHAUDIÈRE- APPALACHES, CJQ-IU ET LA RÉSIDENCE LA COLOMBIÈRE

La Résidence La Colombière est un organisme communautaire qui offre des services d'hébergement et psychosociaux à une clientèle de jeunes mères en difficulté d'adaptation. Le CJQ-IU a un protocole d'entente avec cet organisme depuis bientôt 5 ans et y réfère certaines jeunes mères. Le Centre jeunesse Chaudière-Appalaches utilise également cette ressource. Le protocole d'entente s'inscrit dans les orientations ministérielles du « Programme jeunes en difficulté » et a été revu de manière à mieux définir les services complémentaires de cette ressource à ceux offerts dans le cadre de la mission des centres jeunesse. Les rôles et responsabilités de chacune des organisations ont également été clarifiés, les principes et les valeurs de collaboration y ont été précisés ainsi que les corridors de service. Le conseil d'administration a entériné ce protocole d'entente.

InfoCA





### POLITIQUE DE GESTION DES COMMUNICATIONS

En 2009, une réflexion a été effectuée par la direction afin de développer et de mettre en œuvre une vision et un plan stratégique de communications contribuant à l'actualisation des missions clinique et universitaire de l'établissement. Cette réflexion a mené, à la fin 2009, à la création d'un poste d'adjoint au directeur général, responsable des communications et des relations avec la communauté dont l'un des premiers mandats visait l'élaboration d'une politique de gestion des communications.

La Politique de gestion des communications adoptée par le conseil d'administration constitue un cadre de référence dans la gestion des communications internes et externes avec l'ensemble des publics du CJQ-IU. Sa mise en œuvre s'ajuste selon les orientations énoncées dans la planification stratégique, le plan d'amélioration et la planification annuelle de l'établissement. Elle énonce les assises légales et corporatives sur lesquelles elle s'appuie et clarifie les rôles et responsabilités de tous les acteurs, des membres du conseil d'administration jusqu'aux employés, stagiaires et bénévoles. Enfin, la politique encadre la gestion des risques médiatiques et précise certaines modalités relatives à la production de document et à la gestion d'événements.

### AVIS DE MOTION

Le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements prévoit que le conseil d'administration d'un établissement public doit adopter une série de règlements nécessaires à l'exercice de ses responsabilités, dont un Règlement sur les orientations et activités de l'établissement et un Règlement portant sur le rapport à produire sur la nature et la quantité des services fournis aux usagers. Dans les faits, le CJQ-IU a les règlements requis, mais, ayant été adoptés en 1984, ils ne reflètent plus la réalité. Le Conseil québécois d'agrément a recommandé au CJQ-IU de réviser ou d'adopter de nouveaux règlements conformes à la réalité. Conformément aux procédures requises, un avis de motion a donc été émis afin que ces deux règlements soient adoptés à la prochaine séance du conseil d'administration.

### RENOUVELLEMENT DE MANDATS AU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Le comité d'éthique de la recherche est composé de 10 membres et le mandat de 5 d'entre eux vient à échéance en novembre 2010. Considérant que ces 5 personnes acceptent de renouveler leur mandat et qu'elles possèdent les qualités requises pour représenter les différentes fonctions prévues, le conseil d'administration a résolu de renouveler les mandats de MM. Gilles Mireault et Jacques Vachon ainsi que de Mmes France Nadeau, Rachel Gallant et Monique Gauthier. Rappelons que les autres membres du comité sont : Mme Marie Simard, M. Pierre-Maurice Ferland, Mme Nicole Beaudry, Mme Lucie Brisson et M. Jacques Pouliot.

### REMPACEMENT D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

Monsieur Normand Vézina, membre du comité de gestion des risques et représentant d'un fournisseur de services, ayant quitté le comité, le conseil d'administration a résolu de nommer M. Yannick Paradis, coordonnateur à l'agence de transport sécuritaire Sécurité Gentel inc., comme membre du comité de gestion des risques. Rappelons que le comité est également constitué de M. Denis Beaulieu, Mme Marie-Claude Chouinard, Mme Johanne Guimont, Mme Michelle Sylvestre, Mme Andrée Lapierre, Mme Sylvie Ménard, Mme Sylvie Nadeau, Mme Agathe Proulx et Mme Michèle Turgeon.

### NOMINATION AU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ

En juin dernier, le conseil d'administration acceptait la démission de Mme Claire Salman à titre de membre du comité de vigilance et de la qualité, représentant le comité des usagers. Considérant la nécessité de la remplacer et l'intérêt manifesté par Mme Yolande Massé, le conseil a résolu de nommer cette dernière au comité.

### FONDATION DU CENTRE JEUNESSE DE QUÉBEC

Les membres du conseil d'administration ont été informés du départ de deux membres du conseil d'administration de la Fondation et de leur remplacement par de nouvelles personnes. Ils ont également été invités à la prochaine activité de collecte de fonds qui se tiendra le 24 novembre prochain sous la forme d'un cocktail dînatoire à la salle Pierre-Corriveau du Mont d'Youville.

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION aura lieu le 2 novembre à 19 h 30. En plus de la séance ordinaire du conseil d'administration, les administrateurs tiendront la séance publique d'information au cours de laquelle le rapport annuel 2009-2010 sera rendu public..

Le prochain numéro de l'InfoCA paraîtra en novembre 2010.

Le présent bulletin est produit par la Direction générale du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire. Si vous désirez obtenir plus de renseignements concernant cette publication ou émettre des commentaires, composez le 418 661-6951, poste 1516.

InfoCA

